

[Traduction – Lettre datée du 13 avril 2010]

Monsieur Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Objet : Demande d'information 021 du DPB

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 1^{er} mars 2010 et à ma réponse du 22 mars 2010, concernant votre demande à recevoir un résumé des données cumulatives présentées sur les formulaires annuels de déclaration de revenus T1 et T2, décrites à l'annexe A de votre lettre.

Après avoir examiné nos dossiers, nous avons, dans la mesure du possible, fourni les données cumulatives demandées. Dans certains cas, nous ne disposons pas de l'information demandée. J'aimerais mentionner qu'en aucun cas l'Agence du revenu du Canada (ARC) ne peut imputer une valeur à l'impôt à payer. Les revenus pour lesquels des données sont demandées ne sont qu'un élément de l'ensemble des revenus. Comme vous le savez déjà, l'impôt à payer est calculé pour l'ensemble des revenus.

Vous trouverez ci-joint une note qui décrit l'information fournie par l'ARC, présentée comme vous l'avez demandé, point par point. Nous annexons aussi cinq tableaux comprenant les nombres et les montants décrits.

Linda Lizotte-MacPherson
Commissaire
Agence du revenu du Canada

Pièces jointes

c.c. M. Rick Stewart
Secrétaire adjoint au Cabinet
Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Bureau du Conseil privé